



Recyclage STARS 5.2 : Stage Technique d'Appui en Radioprotection et en Sécurité - Module Contrôles sécurité

PUBLIC

Chargés de prévention assurant des missions de mesure et de contrôle en sécurité sur CNPE.

PRE REQUIS

Savoir lire, écrire comprendre et parler la langue française

ET

Avoir suivi et réussi le module STARS 5 ou 5.2 (initial ou recyclage) depuis moins de 3 ans. Tolérance : 1 an (sans intervention dans le domaine concerné). A partir du 01/07/2019, tolérance : 6 mois.

DUREE

2 jours, 14 heures.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

2 mini et 12 maxi / session

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les principaux matériels liés à la sécurité des intervenants y compris les EPC et les EPI.
- Utiliser les appareils de mesures et maîtriser leurs conditions d'utilisation (qualité de l'air, DLE, O₂, H₂S, température, bruit, Diesel...).
- Distinguer les pictogrammes et les seuils d'alerte associés.
- Vérifier la disponibilité des matériels de sécurité, des moyens de protection de l'environnement et leur emplacement (en tenant compte de la réglementation : date de validité...).
- Interpréter les mesures de sécurité conventionnelle.
- Mettre en œuvre les actions en adéquation avec l'interprétation des mesures de sécurité.

CONTENU

- Accueil et sens des règles
- Etude de cas vidéos
- Positionnement théorique et apports spécifiques
- Mise en situation et débriefing
- Compléments et capitalisation

MOYENS

- **Pédagogiques** : QCM de positionnement, apports théoriques, vidéos et mises en situation pratique.
- **Techniques** : Salle de formation équipée, Chantier école agréé par EDF. Remise d'un document stagiaire.
- **D'encadrement** : Formateur(s) habilité(s). 1 formateur par groupe de 6 stagiaires lors des mises en situation et débriefing.

EVALUATION : Validation des Acquis Théoriques (VAT).

VALIDATION : Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis et d'un certificat de stage en cas de réussite. Validité 3 ans.

TOLERANCE : 1 an (sans intervention dans le domaine concerné). A partir du 01/07/2019, tolérance : 6 mois.